

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le sept septembre à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 2 septembre 2016

**PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. -BERTHELOT MC-WILLOCQ A. - CESBRON R. - LECOMTE C. -VUILLEMIN M.**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - BATISTA DA CUNHA H. - ENDUIT C-DAILLERE F.**

Monsieur Julien HAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 6 juillet 2016 est adopté.

**ORDRE DU JOUR :**

*Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération pour avis sur le SCOT du Bocage Bressuirais à l'ordre du jour de la présente réunion. Cette demande est acceptée par les membres du Conseil Municipal.*

**1. DECISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE 2016 CM20160907-001**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°2 est nécessaire pour le budget Commune 2016 afin de mandater le remboursement de la mise à disposition effectuée par l'agglomération du Bocage Bressuirais auprès de la commune de Boismé du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 février 2015. La décision modificative n°2 commune est proposée comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENEF</b>	27 000,00		-27 000,00	-27 000,00	-27 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	27 000,00		-27 000,00	-27 000,00	-27 000,00
62876 Aux gfp de rattach.	27 000,00		-27 000,00	-27 000,00	-27 000,00
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>			27 000,00	27 000,00	27 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			27 000,00	27 000,00	27 000,00
6216 Pers.affecté par gfp de ratt.			27 000,00	27 000,00	27 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>27 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2 pour le budget commune 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**2. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE PASSÉES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS ET LA COMMUNE CM20160907-002**

*Commentaire : il s'agit d'établir un avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale à compter de 2016 afin de modifier les tarifs relatifs aux prestations.*

**Vu** les articles L5211-56, L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** Article 28-III du Code des marchés publics ;

**Vu** la délibération n°11 du 25 février 2014 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

**Vu** les délibérations n°84 et n°153 du Conseil Communautaire en date du 21 avril et du 5 juillet 2016 modifiant le tarif des prestations ;

**Vu** les conventions et avenants correspondants ;

**Considérant** la nécessité de modifier le mode de règlement des prestations ;

Il est proposé la signature d'un avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale conclue entre la Communauté d'Agglomération et la commune afin de modifier les tarifs des prestations des services d'accueil et des prestations de soutien logistique comme suit :

- **Tarif prestation n°1 et 2 : 1 € par habitant<sup>\*</sup>/an – avec un minimum de 150 € (\*1 population municipale)**

Les tarifs de la prestation n°3 relatif aux formations sécurité et prévention des risques professionnels demeurent inchangés.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification du tarif des prestations telle que définie ci-dessus ainsi que l'avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passée entre la Communauté d'Agglomération et la commune, à compter de 2016 ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant à intervenir.

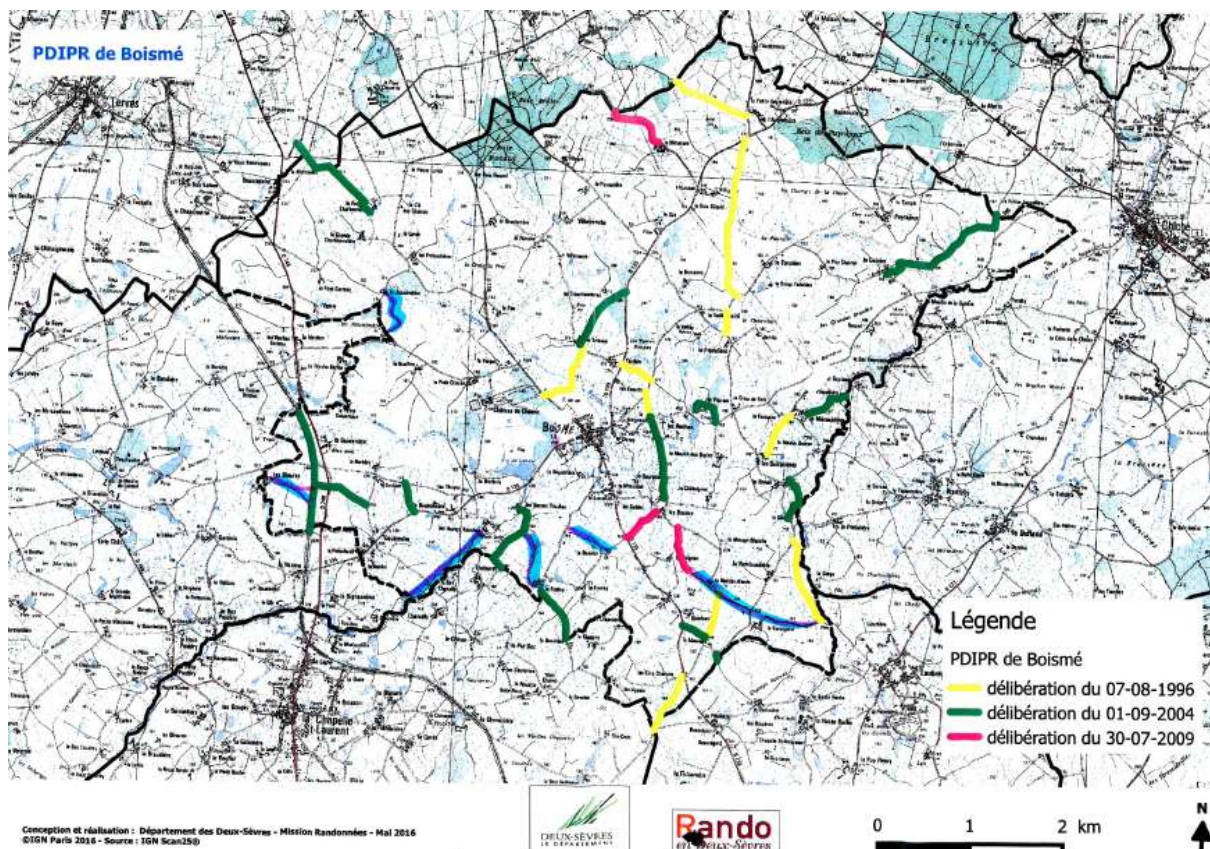
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, adopte la modification du tarif des prestations telle que définie ci-dessus ainsi que l'avenant à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passée entre la communauté d'Agglomération et la commune à compter de 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer l'avenant à intervenir.

### **3. PROPOSITION DE CLASSEMENT P.D.I.P.R. (Parcours départemental d'itinéraires de randonnées pédestres)**

En concertation avec les Routins, il serait proposé divers chemins pour un classement au PDIPR. Cependant, les propositions seront soumises pour avis au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal retient 6 chemins à proposer au Conseil Départemental pour Classement au PDIPR. Il s'agit des chemins suivants (voir plan joint- bleu fluo) :

- La Denière - route de la Pinière (Chemin de la chaîne)
- La Pinière - les Basses Touches
- Les Touches - Bas-Chenuilly
- Voie verte aux Bleures
- Chemin de la Jussandière
- Chemin du Beugnon à la Barangerie



Ces propositions reviendront en délibération ultérieurement.

#### **4. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BOCAGE BRESSUIRAIS CM20160907-003**

Monsieur le Maire présente le projet de SCOT du Bocage Bressuirais arrêté lors du Conseil Communautaire du 14 juin 2016 par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Bocage Bressuirais avec une réserve sur la capacité de développement futur de la zone d'activité économique de la commune de Boismé.

#### **5. PROJET SECURISATION VOIRIE :**

La sécurisation de la route de Bressuire et de Clessé est effectuée. Une réflexion sera à mener pour la sécurisation Route de la Chapelle et route de Faye l'Abbesse.

#### **6. ORGANISATION CANTINE :**

Proposition est faite de mettre en place un service. Un essai sera fait sur septembre sur 4 jours.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. Visite de la Maison d'Assistantes Maternelles de Ste Gemme le jeudi 8 ou 15 septembre 2016.
2. Problème de plusieurs voitures épaves

3. Carte de remerciements suite à la participation de la commune pour la sépulture de M. Edmond PEROCHON.
4. L'armoire frigo de la salle récupérée pourrait être mise sous l'abri du lac mais risque de problème de dégradations.

*Séance levée à 23 h 50 min*

**SIGNATURES**

**Le Maire,  
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,  
Julien HAY**

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>  <i>Absente excusée</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>  <i>Absent excusé</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>  <i>Absent excusé</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>  <i>Absente excusée</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>  <i>Absente excusée</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>